Schweizer Filmakademie
Académie du Cinéma Suisse
Accademia del Cinema Svizzero
Neugasse 10, 8005 Zürich

FAQ – Nouvelle procédure de vote de l'Académie du Cinéma Suisse – Prix du cinéma suisse 2027

Pourquoi ce nouveau système ?
L'Académie du Cinéma Suisse a été fondée en 2008 et réunit aujourd'hui plus de 800 membres issus de tous les domaines de la branche cinématographique suisse. Elle est ainsi la plus grande association professionnelle de la branche cinématographique en Suisse et en représente la diversité. Parmi les missions centrales de l'Académie figure l'élection des personnes et des films nommés ainsi que des lauréates et lauréats du Prix du cinéma suisse. Le Prix du cinéma suisse est la principale distinction nationale décernée aux professionnelles et professionnels du cinéma et contribue de manière essentielle à la visibilité de la création cinématographique suisse. Une procédure de vote transparente et largement soutenue est donc d'une importance capitale pour la crédibilité de cette distinction.

Ces dernières années, la participation au vote a toutefois diminué. L'une des principales raisons réside dans l'ancienne procédure de vote : pour voter dans les 13 catégories, il fallait parfois visionner plus de 100 films. La participation se faisant à titre bénévole, cette charge n'était plus supportable pour de nombreux membres. En conséquence, moins de membres participaient au vote, avec en outre le risque que certains films ne soient pas visionnés intégralement ou que les films déjà les plus visibles soient privilégiés. Afin de remédier à ce problème, un groupe de travail de l'Académie du Cinéma Suisse a élaboré en 2025 une nouvelle procédure de vote, approuvée la même année à une large majorité par l'assemblée générale. Le cœur du nouveau système est un vote fondé sur des panels. Pour le premier tour, chaque membre reçoit une sélection aléatoire de dix films à évaluer. La charge de visionnage est ainsi considérablement réduite, tout en garantissant que toutes les œuvres soient vues.

Objectif
Alors que, dans l'ancien système, les productions plus petites ou moins connues recevaient souvent peu d'attention, tous les films bénéficient désormais d'une réelle visibilité. Nous misons sur la confiance dans la communauté et sur la rigueur de ses évaluations : le vote devient ainsi un processus décisionnel collectif et responsable. Le nouveau système de vote vise à accroître la participation des membres, à donner les mêmes chances à tous les films et à renforcer la confiance dans l'élection du Prix du cinéma suisse. Avec ce nouveau système de vote, l'Académie du Cinéma Suisse crée une base durable pour une élection équitable et représentative du Prix du cinéma suisse.

Procédure par panels
Le cœur du nouveau système est un vote fondé sur des panels. Les 13 catégories sont réparties entre différents panels. Lors de l'inscription au vote, chaque membre indique le ou les panels dans lesquels il souhaite voter. Pour les panels Long métrage de fiction, Documentaire et Catégories techniques, chaque membre reçoit, pour le premier tour (nominations), une sélection aléatoire de 10 films sur lesquels il peut voter dans une ou plusieurs catégories. Pour les panels Court métrage, Film d'animation et Film de diplôme, les membres peuvent voter sur l'ensemble des films.

Panel fiction : 10 films de fiction (y compris les coproductions minoritaires), les votes portent sur les catégories Meilleur film de fiction, Meilleur scénario, Meilleure interprétation féminine, Meilleure interprétation masculine, Meilleur second rôle
Panel Documentaire : 10 films documentaires (y compris les coproductions minoritaires). Les votes portent sur la catégorie Meilleur documentaire
Panel Technique : 10 films de fiction ou documentaires (y compris les coproductions minoritaires). Les votes portent sur les catégories Meilleure musique de film, Meilleure photographie, Meilleur montage, Meilleur son)

Panel Courts métrages : tous les courts métrages, les votes portent sur la catégorie Meilleur court métrage
Panel Films d'animation : tous les films d'animation, les votes portent sur la catégorie Meilleur film d'animation
Panel Films de diplôme : tous les films de diplôme, les votes portent sur la catégorie Meilleur film de diplôme)

Comment les films sont-ils répartis ?
Afin que tous les films aient les mêmes chances, c'est-à-dire qu'ils apparaissent aussi souvent les uns que les autres dans les panels les films sont attribués de manière aléatoire respectant les conditions cadres qui suivent:

- Dix films sont attribués à chaque membre participant au panel.
- Pour chaque membre, tous les films du panel sont classés dans une liste.
- Le tri s'effectue d'abord en fonction du nombre de fois où chaque film a déjà été attribué au sein du panel, en commençant par les films les moins souvent attribués.
- Pour les films attribués le même nombre de fois, l'ordre est déterminé par tirage au sort.
- Les dix premiers films de la liste ainsi classée sont attribués au membre.

Approval Voting / vote par approbation
Dans l'outil de vote, il est demandé si l'on estime que le film ou la personne mérite une nomination dans la catégorie concernée. Il est possible de répondre par Oui ou par Non. Ce système est appelé Approval Voting / vote par approbation et est également utilisé par de nombreuses académies européennes.

Le taux d'approbation garantit que les différences dans le nombre d'évaluations, faibles mais inévitables, n'influencent pas les chances du film ou de la personne.
Le taux d'approbation est obtenu en divisant le nombre d'approbations par le nombre de votes exprimés. Le film ou la personne ayant le taux d'approbation le plus élevé est retenu.

$$\text{Taux d'approbation} = \frac{\text{Approbations}}{\text{Évaluations}} \times 100$$

La valeur se situe entre 0 % et 100 %. À 0 %, personne n'a voté pour le film/la personne ; à 100 %, toutes les personnes qui l'ont évalué ont voté en sa faveur. Les films/personnes ayant le taux d'approbation le plus élevé sont nommés.

Exemple :
Film A : 10 évaluations, 7 approbations, taux d'approbation 0,7 x 100 = 70 %
Film B : 8 évaluations, 6 approbations, taux d'approbation 0,75 x 100 = 75 %
Le film B l'emporte

Schweizer Filmakademie
Académie du Cinéma Suisse
Accademia del Cinema Svizzero

Neugasse 10, 8005 Zürich

FAQ – Procédure de vote du Prix du cinéma suisse

Comment et où les films peuvent-ils être visionnés ?
Une plateforme VOD protégée est mise à la disposition des membres de l'Académie du Cinéma Suisse pour le visionnage des films éligibles à une nomination. Après le paiement de la cotisation, les membres de l'Académie reçoivent l'accès à la plateforme. Celle-ci sera mise en ligne début novembre.

Puis-je visionner uniquement les films qui me sont attribués ou puis-je visionner tous les films admis au Prix du cinéma suisse ?
Tous les membres ayant payé leur cotisation peuvent continuer à visionner l'ensemble des films sur la plateforme VOD, indépendamment des panels choisis et des films qui leur ont été attribués pour le vote.

Tous les films pourront-ils déjà être visionnés sur la plateforme VOD à partir de la mi-novembre 2026 ?
Non. Certains films ne deviendront éligibles au Prix du cinéma suisse 2027 qu'à la suite de la sélection des Journées de Soleure 2027. Les films sélectionnés pour Soleure seront mis en ligne début décembre. Certains films dont la sortie en salles est prévue à l'automne 2026 ne seront également pas mis en ligne avant leur sortie, à la demande des producteurs ou distributeurs concernés. Les membres de l'Académie seront informés lorsque tous les films seront disponibles sur la plateforme VOD.

Une inscription à la procédure de vote est-elle nécessaire ?
Oui. Pour voter dans le nouvel outil de vote, il faut s'inscrire et sélectionner un ou plusieurs panels. L'inscription est possible de septembre jusqu'à la mi-décembre incluse dans l'espace de gestion des membres de l'Académie du Cinéma Suisse. Les membres inscrits recevront leurs données d'accès d'ici Noël et pourront voter sur les films visionnés jusqu'à fin janvier 2027.

Inscription et sélection des panels
https://members.filmakademie.ch/user/login

Qui peut proposer des nominations dans quels panels / quelles catégories ?
Tous les membres qui ont payé leur cotisation et se sont inscrits à un ou plusieurs panels au plus tard le 7 décembre 2026 peuvent participer à la procédure de nomination.

Dois-je regarder tous les films qui me sont attribués ?
Oui

À partir de quand puis-je voter ?
Les membres qui se sont inscrits pour pouvoir voter recevront leurs données d'accès par courrier de la part du notaire d'ici Noël.

Puis-je voter sur tous les films admis au Prix du cinéma suisse ?
Non. Il est uniquement possible de voter sur les 10 films attribués dans le panel.

Jusqu'à quand puis-je voter ? Puis-je modifier mon choix jusqu'à la clôture du vote ?
Les votes peuvent être déposés et modifiés jusqu'à la clôture du scrutin, le 25 janvier 2027 à 12 h 00. Vos données sont traitées de manière strictement confidentielle et servent, sous forme anonymisée, de recommandation à la commission des nominations. En cas de problème lors du vote, veuillez vous adresser au secrétariat.

Suis-je obligé·e de voter pour chaque panel auquel je me suis inscrit·e, ou puis-je ne pas participer à l'un des panels malgré mon inscription ?
Il n'est pas obligatoire de voter dans chaque panel auquel on s'est inscrit ; il est possible de ne pas participer à un panel.

Dois-je voter pour chaque film/personne du panel ou puis-je ne pas voter pour un film / une personne ?
Il est obligatoire de voter pour chaque film ou chaque personne au sein du panel.
Il n'est pas possible de s'abstenir.

Qui peut désigner les lauréates et lauréats dans les différentes catégories ?
Tous les membres qui ont payé leur cotisation sont habilités à participer à la désignation des lauréates et lauréats dans toutes les catégories. Les membres qui ont payé leur cotisation mais n'ont pas participé au choix des nominations recevront leurs données d'accès pour l'élection des lauréates et lauréats début février 2027.

Jusqu'à quand puis-je voter pour les lauréates et lauréats ?
Vous avez jusqu'au 4 mars 2027 à minuit pour voter pour les lauréates et lauréats du Prix du cinéma suisse 2027. Jusqu'à cette échéance, vous pouvez modifier votre choix à tout moment. Une seule proposition est possible par catégorie. Vos données sont traitées de manière strictement confidentielle.
En cas de problème lors du vote, veuillez vous adresser au secrétariat.

Pour toute autre question, veuillez vous adresser au secrétariat de l'Académie du Cinéma Suisse : info@filmakademie.ch, tél. : 044 271 09 80

Pour toute question concernant la plateforme VOD, la connexion, le streaming et le téléversement : https://vod.filmakademie.ch/de/faq/

Voici le lien vers l'enregistrement de la présentation du nouveau system : https://vimeo.com/1237948491?share=copy&fl=cl&fe=ci